

5. Some things to keep in mind:

- As set out in the departmental Policy for a Harassment-Free Work Place entitled *Doing Unto Others...*, users should be guided by considerations of good taste and professional conduct in the content of e-mail as with all other communications media.
- Harassment is any improper behavior directed at someone that is either offensive or that the originator ought reasonably to know would be unwelcome.
- Personal, derogatory and defamatory comments – harassment – will not be tolerated, and the use of abusive or objectionable language in either public or private messages is unacceptable.
- There is no guarantee of privacy for information in IconDesk on SIGNET-D. There is no such thing as an informal or formal message. All electronic messages are part of the departmental record and, as such, are subject to *Access to Information Act*.
- The use of e-mail facilities for unlawful or malicious activities is unacceptable.
- Use of DFAIT e-mail facilities for personal gain is unacceptable.
- Uses related to commercial activities such as the unsolicited distribution of advertising material are unacceptable.
- Other activities that could cause congestion and disruption of networks and systems are unacceptable (e.g. chain letters).

6. The Policy *Doing Unto Others...* referred to above (available from SERV and SBE) also provides a quick overview of what to consider before you

5. Voici, à ce sujet, quelques points à garder en mémoire :

- Tel qu'indiqué dans la Politique publiée par le Ministère sur le harcèlement en milieu de travail et intitulée *Le respect de l'autre...*, les utilisateurs doivent viser le bon goût et le professionnalisme dans leurs messages électroniques comme dans toutes leurs communications officielles.
- Le harcèlement se définit comme tout comportement inadéquat à l'égard d'une personne : il peut s'agir d'un comportement offensant ou d'un comportement dont l'auteur devrait raisonnablement se douter qu'il ne sera pas apprécié.
- Les commentaires à caractère personnel, méprisant et diffamatoire (le harcèlement) ne sont pas tolérés; l'emploi de paroles offensantes ou de propos répréhensibles dans le cadre des messages à caractère public ou privé est inacceptable.
- IconDesk n'offre aucune garantie quant à la confidentialité de l'information traitée au moyen du SIGNET-D. Signalons par ailleurs que le concept de message officiel ou non officiel n'existe pas pour ce qui concerne la messagerie électronique. Tous les messages électroniques font partie des documents du Ministère et sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*.
- L'utilisation de la messagerie électronique à des fins illégales ou malveillantes est inacceptable.
- L'utilisation de la messagerie électronique du MAECI pour se procurer des avantages personnels est inacceptable.
- L'utilisation de la messagerie électronique à des fins commerciales comme la distribution de matériel publicitaire non sollicité est inacceptable.
- La conduite d'autres activités susceptibles d'engorger ou de perturber les réseaux et les systèmes (comme les chaînes de lettres) est également inacceptable.

6. La Politique intitulée *Le respect de l'autre...* (disponible à SERV et SBE) mentionnée ci-dessus passe brièvement en revue les points à prendre en